



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC ANNONÇANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE: RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

1. Lors d'une séance tenue le 4 mai 2020, le conseil municipal a présenté le projet de règlement n° 2020-04 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers.
2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, les consultations publiques peuvent être remplacées par une consultation écrite. Les citoyens peuvent envoyer leurs commentaires écrits par la poste, par courriel jusqu'au 25 juin prochain.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : www.laverlochere-angliers.org, à l'onglet « Conseil – Infos... » et dans « Avis public » sous le titre « Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers ».

Donné à Laverlochère-Angliers, le 5 juin 2020.



Yan Bergeron
Secrétaire-trésorier – directeur général